



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023
À 20H00**

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

Présents : Michel ARRUFAT, Olivier COLAISSEAU, Laurent DELPECH Jacques DELPORTE, Serge DUJARRIER, Bernard MAINGON, Marie SAILLIER, Laurent SIMON, Anne-Lyse GREUSAT (suppléante).

Absents excusés : Steve BARROCAL, Edouard LEROY, Nebojsa MAJIC.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS VALLÉE DE LA MARNE

Présents : Michel BOUILLON, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT (*arrivée à 20h08 – point 02*), Éric MONCORGÉ, Éric MORENCY (*arrivé à 20h10 – point 03*), Marie SOUBIE-LLADO (*arrivée à 20h08 – point 02*), Sithal TIENG, Gérard BEGUE (suppléant), Henry COVIN (suppléant).

Absents excusés : Gérard EUDE, Franck HAEGELIN, Patrick RATCHOUNIAK.

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

Présents : Serge ARNAUD, Fernand VERDELLET.

Absents excusés : Isabelle POILPRET, Patrick SCHILLINGER.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de M. Jacques DELPORTE.

Le Président demande l'ajout d'un point n°8 à l'ordre du jour et propose de délibérer en premier lieu sur la modification de la composition du Comité Syndical et ensuite sur l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 novembre 2023. Les membres présents n'émettent aucune observation. L'ordre du jour est modifié.

Il énumère ensuite les points à l'ordre du jour soumis à délibération.

01 Modification de la composition du comité syndical : installation de deux nouveaux délégués titulaires pour la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

Le Président informe que le Conseil Communautaire de Paris Vallée de la Marne du 23 novembre 2023 a procédé à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires : M. Michel Bouillon et M. Éric Moncorgé en remplacement de M. Nicolas Delaunay et de M. André Yuste.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Procède à l'installation de Michel Bouillon et M. Éric Moncorgé comme délégués titulaires pour représenter la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne au sein du Comité Syndical du Siam.

Prend acte de la nouvelle composition du Comité Syndical du Siam :

	Titulaires	Suppléants
C. A MARNE-ET- GONDOIRE (population totale légal INSEE 2020 : 104 831 habitants) 12 titulaires 12 suppléants	ARRUFAT Michel (Collégien) BARROCAL Steve (Conches-sur-Gondoire) COLAISSEAU Olivier (Chanteloup-en-Brie) DELPECH Laurent (Dampmart) DELPORTE Jacques (Ferrières-en-Brie) DUJARRIER Serge (Montévrain) LEROY Edouard (Bussy-Saint-Georges) MAINGON Bernard (Gouvernes) MAJIC Nebojsa (Thorigny-sur-Marne) SAILLIER Marie (Lagny-sur-Marne) SIMON Laurent (Chalifert)	DUPLAN Sébastien (Montévrain) GUELLAFF Christophe (Guermantes) GUICHARD Frédéric (Bussy-Saint-Martin) GREUZAT Anne-Lyse (Thorigny-sur-Marne) JIMENEZ Jenny (Bussy-Saint-Georges) KOLOPP Alain (Lesches) MAILLARD Patrick (Jossigny) MARTINEAU Fabien (Dampmart) MICHEL Jean-Paul (Lagny-sur-Marne) PIFFRET Jean-François (Carnetin) RODRIGUEZ François (Jablins) SCHAEFFER Claude (Pomponne)
VAL D'EUROPE AGGLOMERATION (population totale légal INSEE 2020 : 36 885 habitants) 5 titulaires 5 suppléants	ARNAUD Serge (Bailly-Romainvilliers) PEREZ Henri (Serris) POILPRET Isabelle (Chessy) SCHILLINGER Patrick (Magny-le-Hongre) VERDELLET Fernand (Couvray)	BIETH Guillaume (Coupvray) BORDET Gregory (Bailly-Romainvilliers) GALLARDO Jean-Pierre (Chessy) JACOB François (Magny-le-Hongre) YAHOUEDOU Servais (Serris)
C.A. PARIS VALLEE DE LA MARNE (population totale légal INSEE 2020 : 87 044 habitants) 10 titulaires 10 suppléants	BOUILLON Michel (Lognes) EUDE Gérard (Torcy) HAEGELIN Franck (Croissy-Beaubourg) LEGROS-WATERSCHOOT Corinne (Champs-S/Marne) LEVRON Denis (Émerainville) MONCORGÉ Éric (Lognes)	AGOU Jean-Marc (Croissy-Beaubourg) BEGUE Gérard (Noisiel) BONNET Judith (Lognes) BOUGLOUAN Michel (Champs-S/Marne) COVIN Henry (Émerainville) GUILLAUME Daniel (Champs-S/Marne)

	MORENCY Éric (Torcy)	JULIAN Patricia (Noisiel)
	RATOUCHNIAK Patrick (Noisiel)	LEHMANN Corinne (Lognes)
	SOUBIE-LLADO Marie (Champs-sur-Marne)	SOLTY Annick (Torcy)
	TIENG Sithal (Noisiel)	VILLALBA MOLERO Florent (Torcy)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

(Pour : 16 – Contre : 0 – Abstention : 0).

02 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 septembre 2023

Le Président rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 22 novembre 2023. Aucune observation n'est formulée par les membres du Comité Syndical.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 22 novembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0).

03 Élection d'un vice-président

Le Président indique que par courrier du 29 septembre 2023, M. André YUSTE, 5^{ème} Vice-président du Siam, représentant la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM), a informé de sa décision de mettre fin à l'ensemble de ses mandats d'élu local à compter du 1^{er} octobre 2023.

Il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président en rang et place de M. André YUSTE.

Le Président précise que cette élection aura lieu au scrutin secret sans possibilité d'y déroger.

Il fait appel aux candidatures. M. Éric MONCORGÉ se déclare candidat aux fonctions de 5^{ème} vice-président en rang et place de M. André YUSTE.

Se déclare candidat aux fonctions de 5^{ème} Vice-Président : M. Éric MONCORGÉ.

Obtient :	M. Éric MONCORGÉ	18 voix
	M. Nicolas DELAUNAY	1 voix

M. Éric MONCORGÉ ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés au premier tour, est élu 5^{ème} Vice-président du Siam et est immédiatement installé dans ses fonctions.

04 Montant de la surtaxe syndicale

Le Président stipule que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 a été présenté lors du comité syndical du 22 novembre 2023 et tenait compte du maintien du montant de la surtaxe syndicale à 0,50 €/m³.

Considérant :

- que conformément aux dispositions précitées, la redevance d'assainissement versée par les usagers du Siam est composée de deux termes : la rémunération de ce service d'assainissement et une surtaxe fixée par délibération du Comité Syndical ;
- que le contrat de Concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, conclu avec la société SAUR le 21 février 2020, prévoit aux articles 34 et 35, les modalités de perception et de reversement de la surtaxe syndicale à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Entendu l'exposé du Président, tenant compte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, et proposant de maintenir le montant de la surtaxe à **0.50 euros/m³** ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE de fixer le montant de la surtaxe syndicale à **0.50 euros/m³** à partir du 1^{er} janvier 2024.

DIT que la recette d'exploitation correspondante sera imputée au chapitre 70 « *ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises* » – article 70611 « *redevances d'assainissement collectif* » du budget du Siam.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

05 Vote du Budget Primitif 2024

Le Président précise que le budget présenté respecte le Rapport d'Orientation Budgétaire acté par le Comité Syndical du 22 novembre 2023 et s'équilibre en dépenses et recettes.

Il cède la parole à M. Verdellet qui détaille les dépenses et recettes tant en section d'investissement qu'en section d'exploitation.

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, a été acté par les membres du Comité Syndical du 22 novembre 2023 ;

Entendu l'exposé du Président présentant les grandes masses du budget primitif 2024 :

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles fonctionnement (réel)	3 206 510,00 €	6 212 120,00 €
Inscriptions nouvelles fonctionnement (ordre)	4 205 610,00 €	1 200 000,00 €
Reprise du résultat N-1	0	0,00 €
SECTION FONCTIONNEMENT	7 412 120,00 €	7 412 120,00 €
Inscriptions nouvelles d'investissement (réel)	10 060 000,00 €	7 054 390,00 €
Inscriptions nouvelles d'investissement (ordre)	1 450 000,00 €	4 455 610,00 €
Opérations patrimoniales	250 000,00 €	250 000,00 €
Restes à réaliser N-1	0	0
Reprise du résultat N-1	0	0
SECTION INVESTISSEMENT	11 760 000,00 €	11 760 000,00 €
TOTAL BUDGET	19 172 120,00 €	19 172 120,00 €

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

	BP 2024
Subvention d'exploitation	601 800,00
Produits des services	5 539 100,00
Produits de gestion	57 720,00
Atténuation de charges	13 000,00
Produits exceptionnels	500,00
Écriture d'ordre	1 200 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 412 120,00

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	BP 2024
Charges à caractère général	1 869 450,00
Charges de personnel	1 087 570,00
Autres charges de fonctionnement	92 490,00
Charges exceptionnelles	157 000,00
Écriture d'ordre	4 205 610,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 412 120,00

2. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

	BP 2024
Remboursement emprunt	200 000,00
Dépôt de caution	7 000,00
Opérations d'équipements	9 853 000,00
Écriture d'ordre	1 700 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 760 000,00

2.2 Les recettes d'investissement

	BP 2024
Subventions	184 000,00
Emprunt d'équilibre	6 870 390,00
Écriture d'ordre	4 705 610,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 760 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Budget Primitif pour l'exercice 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

06 Fixation de l'enveloppe annuelle frais de représentation affectée à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Le Président rappelle que l'enveloppe pour frais de représentation fixée pour 2023 était de 2.000 €. Il propose de reconduire pour 2024 le même montant.

Considérant :

- que des frais de représentation peuvent être attribués par délibération aux agents territoriaux occupant un emploi fonctionnel sur présentation des pièces justifiant ces dépenses ;
- que les emplois fonctionnels éligibles bénéficient de l'indemnisation des frais de représentation, dans la mesure où ceux-ci sont engagés dans le cadre de la mission qu'ils exercent pour le compte de la collectivité ;
- que l'accomplissement dans de bonnes conditions des missions du Directeur Général des Services notamment les contraintes de représentation, nécessite l'octroi à cet emploi fonctionnel d'une enveloppe budgétaire différenciée de frais de représentation ;

Entendu l'exposé du Président rappelant la possibilité offerte aux collectivités territoriales de prendre en charge les frais de représentation engagés par leurs agents occupant les emplois fonctionnels ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE de fixer l'enveloppe annuelle pour frais de représentation affectée à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à hauteur de 2.000 euros HT au titre de l'année 2024.

AUTORISE le remboursement des dépenses de représentation (frais de repas, de réception et de documentation) sur la base des frais réels supportés personnellement par le titulaire de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, sur production des justificatifs correspondants et dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

07 Mandatement du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

Le Président cède la parole à M^{me} Melo qui présente le point.

M^{me} Melo expose qu'il s'agit de mandater le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour le lancement d'une nouvelle consultation pour un marché d'assurance des risques statutaires compte tenu que le contrat actuel arrive à terme le 31/12/2024.

Considérant :

- l'opportunité pour le Siam de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou à l'IRCANTEC ;
- que le Centre départemental de Gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte du Siam, en mutualisant les risques, après mise en concurrence ;

Entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à donner mandat au Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 6 ans à effet du 1^{er} janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation
- La collectivité souhaite garantir : les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

AUTORISE le Président à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

08 Liste des marchés attribués par le Président sur délégation du Comité Syndical

Le Président indique que le Comité Syndical du 19 octobre 2022 lui a donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 500 000 € HT pour les marchés de travaux.

Il invite les membres présents à prendre connaissance de la liste des marchés attribués sur délégation du Comité syndical.

Considérant :

- l'obligation du Président du Siam de rendre compte au Comité syndical des décisions prises par lui ou par le Bureau Syndical sur délégation ;

Entendu :

- l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les marchés passés selon une procédure adaptée ;

Le Comité Syndical,

PREND acte de la liste des marchés attribués par le Président agissant sur délégation du Comité Syndical, et inscrits dans le tableau ci-après :



LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date de notification du marché	Objet du Marché	Montant € HT	Code Postal
< 90 000.00 € (Fournitures et Services)	Décision du Président sur délégation du Comité Syndical	AVR INGENIERIE	09/01/2023	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et le suivi du diagnostic périodique et du programme d'actions du Siam	27 387.17	94380
		NATURE ET PAYSAGE	20/09/2023	Aménagement paysager et pédagogique de l'entrée du Siam	19 800.00	77400
< 500 000.00 € (Travaux)	Décision du Président sur délégation du Comité Syndical	ECOFILAE S.A.S	16/10/2023	Mise en œuvre opérationnelle d'un projet de REUT sur le site de la station de traitement des eaux usées de Saint-Thibault-des-Vignes	51 800.00	34000
		CO WORK AMENAGEMENT	27/11/2023	Fourniture et installation de mobilier mobile pour le bâtiment pédagogique	11 042.66	91400
		GEI DISTRIBUTION SAS L'ECHELLE EUROPEENNE	19/04/2023	Fourniture et la pose de divers équipements de sécurité et de moyens sécurisés d'accès aux équipements et aux ouvrages des unités de traitement du Siam	149 717.00	77144

Informations et questions diverses

- Démission du 6^{ème} Vice-président du Siam

Le Président informe de la démission de M. Michaël Chapotelle, 6^{ème} Vice-président du Siam, actée par le Préfet, prenant effet le 10/12/2023.

- SAGE

Le Président indique que la deuxième réunion de la Commission Locale de l'Eau s'est tenue au Siam le 05/12/2023.

- Réunions du 1^{er} semestre 2024

Le Président signale que le calendrier a été distribué aux membres présents en début de séance.

- Construction du bâtiment Magicien d'Eau

Diffusion d'une vidéo présentant l'avancée des travaux.

Le Président rappelle l'objectif de fin du chantier en 2024.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h35.

La secrétaire de séance,



Michel BOUILLON.

Le Président,



Jacques DELPORTE.



Official blue circular stamp of the Siam Water Commission. The text around the perimeter reads "SICAT LE SIAM COMMUNAUTE D'ASSAINISSEMENT". The center of the stamp contains the text "Siam" and "Magicien d'Eau".